

TARIFS INTERNAT ET DEMI-PENSION

ANNEE 2020

POUR ACCEDER AU SELF TOUT ELEVE DOIT SE MUNIR D'UNE CARTE MAGNETIQUE

Distribuée gratuitement aux élèves le jour de la rentrée

En cas de perte, nouvelle carte facturée 4.00 €

CETTE CARTE RESTE VALABLE POUR L'ENSEMBLE DE LA SCOLARITE AU LYCEE.

I - TARIFS FORFAITAIRES (Elèves demi-pensionnaires et internes)

Le régime forfaitaire donne accès au restaurant tous les jours de la semaine.

Le tarif TRIMESTRIEL est forfaitaire quel que soit le nombre de repas effectivement pris dans le trimestre.

Le montant annuel est réparti sur 175 jours soit :

- 52 jours pour le 2^{ème} trimestre (Janvier-Mars)
- 53 jours pour le 3^{ème} trimestre (Avril-Juin)
- 70 jours pour le 1^{er} trimestre (Septembre-Décembre)

Le paiement s'effectue à réception de l'avis aux familles (15/02, 15/04, 15/11).

Possibilité de paiement par prélèvement automatique, télépaiement ou carte bancaire

L'inscription comme pensionnaire ou demi-pensionnaire ne peut être modifiée en cours de trimestre et tout changement de catégorie devra être demandé par écrit à Monsieur le Proviseur.

TRIMESTRE	INTERNE (1)	DEMI-PENSIONNAIRE	
		DP 4 JOURS	DP 5 JOURS
Janvier/Mars 2020 *	417.04 €	133.14 €	162.76 €
Avril/juin 2020 *	425.06 €	129.97 €	165.89 €
Septembre/Décembre 2020	561.40 €	180.69 €	219.10 €
Total	1 403.50 €	443.80 €	547.75 €

*Tarifs Janv-Mars & Avril-Juin 2020 donnés à titre indicatif. Tarifs 2021 non connus à ce jour.

(1) l'accès à l'internat n'est pas possible pour les étudiants de BTS

II REPAS POUR LES ELEVES EXTERNES

4.60 € payable d'avance (aucun passage en négatif possible)

SE PRESENTER AU SERVICE INTENDANCE LE MATIN